



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-131170>

Département(s) de publication : **08**

Annonce n° **25-131170**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Conseil Départemental des Ardennes

**Correspondant :** sandra.blanchard@cd08.fr

**Adresse :** Hôtel du Département - CS 20001, 08011 CHARLEVILLE MEZIERES cedex

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=38264>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Réfection partielle de la toiture de l'Hôtel du Département / Préfecture des Ardennes, de reprise en façade et de remplacement de menuiseries  
Marché public de prestations intellectuelles : missions de contrôle technique et mission de coordination SPS  
Le présent marché a pour objet de définir la consistance de la mission de Contrôle Technique (CT) durant les périodes de conception et de réalisation du projet de réfection partielle de la toiture de l'Hôtel du Département / Préfecture des Ardennes, de reprise en façade et de remplacement de menuiseries. Ainsi de définir la consistance de la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)  
Le présent marché se décompose en 3 phases : - Conception -Réalisation -Parfait achèvement  
Code CPV Libellé CPV-

**Lieu d'exécution et de livraison :** Hôtel du Département - CS 20001, 08011 CHARLEVILLE MEZIERES cedex

### Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

60 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 19/12/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-232-DPI

**Renseignements complémentaires :** Conditions de remises des offres ou des candidatures : Offre dématérialisée sur la plateforme [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Dossier remis gratuitement Par téléchargement, sur <https://www.xmarches.fr> VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Les recours suivants peuvent être formés devant le juge administratif : - Référé précontractuel : En application des dispositions de l'article L 551-1 du Code de justice administrative (CJA), le juge administratif peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel : En application des dispositions des articles L 551-13 à L. 551-23 et R551-1 à R551-9 du CJA, le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : o 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, o 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Recours de pleine juridiction : Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées - Recours pour excès de pouvoir : les clauses réglementaires du contrat peuvent être contestées par la voie du recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Organe chargé des procédures de médiation : Secrétariat CCRA ou CCIRA préfecture de Meurthe et Moselle 1 rue Préfet C. Erignac, 54038 Nancy Cedex, tél. : +33 3-83-24-27-71

## Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour un lot

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

- Lot(s) 1 - contrôleur technique
- Lot(s) 2 - coordinateur SPS

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/11/2025